

**Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'association des Conservateurs des antiquités
et objets d'art de France**

06 février 2020 -17:30 – 19 :00

MCC, 182, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS

Etaient présentes et présents : Isabelle Balandre, Guillaume Bernard, Elodie Biteau, Cédrik Blanch, Catherine Briotet, Nicolas Bru, Thierry Buron, Louis-Philippe Cadius, Yann Celton, Chaboussou Pauline, Catherine Crnokrak, Mano Curutcharry, Isabelle Darnas Kalbfeis, Laurent Delpire, Bruno François, Brigitte Galbrun, Georges Gonzalves, Isabelle Jubal-Desperamont, Aude Maisonneuve, Virgine Massol-Kremer, Claude Menges Mironneau, Emmanuel Moureau, Juliette Nappi, Carole Paret, Céline Robert, Bertrand Saillart, Catherine Saint-Martin, Pierre Sapet, Blandine Silvestre, Yolande Vragar

Etaient excusées et excusés : Charles Astro, Christian Airiau, Claude Aliquot, Céline Aulnette, Stéphanie Barioz-Aquilon, Monique Billat, Eric Blanchegorge, Aurélie Bonan, Maria Cavailles, Julie Chantal, Laurent Claeys, Anaïs Comet, Elisabeth Cornetto, Armelle Dalibert, Brigitte Lam Kam Sang, Anna Leicher, Marie-Claude Léonelli, Brigitte Mandrino, Géraldine Mocellin, Valérie Péché, Anetta Palonka-Cohin, Etienne Poulain, Adeline Rivière, Richard Schuler, Philippe Velin

23 pouvoirs ont été reçus

Déroulement

- Signature de la feuille de présence par chaque membre présent et **à jour de sa cotisation pour l'année 2019**. Distribution des bons pour pouvoir (maximum 5 par personne, cf. article n°7 des statuts)

Ordre du jour

I Rapport financier

- Rapport financier 2019
- Budget prévisionnel 2020
- Montant des cotisations : cotisation simple : 25 € et cotisation exceptionnelle 28 €
- Vote

II Rapport moral

- Compte-rendu de l'activité du Bureau
- L'édition des actes du Croisic
- Journées d'études de Sorèze
- Journée de formation 2019
- Travaux avec la DGP, le bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental
- Courriers échangés
- Vote

III Perspectives 2020-2021. Questions diverses et débats

- Journées d'études de 2020 à Granville (50) : Regards sur le métal : savoirs et savoir-faire
- Journée de formation de 2021
- Journées d'études de 2021
- Questions diverses et débats

IV Election du conseil d'administration

I Rapport financier

- Rapport financier 2019 par le trésorier de l'association : Thierry Buron

1-Les effectifs

Après un appel à cotisation et deux relances effectués par Bruno François, en charge des cotisations, et enfin une dernière par mes soins, l'association des Conservateurs des antiquités et objets d'art de France totalise au terme de 2019 un nombre de **114 membres**. La progression, que nous avons connue, marque un arrêt, que nous espérons provisoire. Pour cette année, nous avons perdu deux adhérents.

L'association comprend **37 conservateurs des antiquités et objets d'art, soit 32 % des effectifs**, un groupe de nouveau en baisse : - **5. 44 conservateurs délégués, soit 39 % des membres**. Lui aussi est en baisse : - **4**. Malgré cela et pour la seconde année, il arrive en tête, dépassant le nombre des CAOAs. A leur côté, nous retrouvons **26 membres actifs ou associés, soit 23 % des effectifs**. Ce groupe profite d'une augmentation significative avec : + **7**. Enfin **7 membres honoraires soit 6 %**, un effectif identique à l'an passé.

Les effectifs se répartissent ainsi : **69 % de femmes (79) et 31 % d'hommes (35)**. La proportion reste constante. Et avec un nombre approchant les 70 %, les femmes restent très majoritaires au sein de notre association.

Les chiffres des effectifs ne soulignent pas les changements humains, qui ont affecté notre association.

L'an passé, elle a accueilli **9 nouveaux membres (2 CAOAs et 7 associés)**. Comme j'ai l'ai souligné, ces adhésions ont surtout profité par leur nombre aux associés. Les demandes d'adhésion se sont manifestées à l'occasion du colloque de Sorèze, ce qui conforte nos manifestations annuelles.

En revanche, **11 autres personnes n'ont pas renouvelé leur cotisation**. Les causes sont doubles : **le décès de Françoise Cannot, la fin de mission pour 4 et 6 membres rayés de nos listes pour non-paiement de cotisation**.

Vous savez que nous proposons deux montants de cotisation : **25 et 28 €**. **73 %** des cotisants ont versé la première somme, **24 %** la seconde. **3 %** ont opté pour la simplification avec le choix de **30 et de 40 €**. Qu'ils en soient remerciés.

2-Le bilan financier

Au 1^{er} janvier 2019, le solde s'élevait à la somme de **26.451,54 €**, se répartissant entre le compte-chèques avec **10.505,51 €** et le livret bleu avec **15.946,03 €**.

Parmi les sources de financement, **8 postes** ont constitué ce chapitre.

Le colloque du Croisic avec **1.184 €**, correspondant à des inscriptions tardives de congressistes.

Le colloque de Sorèze pour un montant global de **25.233 €**. Il inclue la subvention du ministère de la culture et de la communication-direction générale des patrimoines pour

10.000 €, celle de la DRAC Occitanie pour **7.000 €**, le département du Tarn pour **2.000 €** et la participation des congressistes.

Le colloque de Granville avec **1.000 €**, versés par la fondation Langlois grâce aux nombreux efforts de Brigitte Galbrun.

La journée d'étude professionnelle, seconde opération, a bénéficié d'une subvention du ministère de la culture et de la communication-direction générale des patrimoines pour **2.500 €**.

Les adhésions pour **2.974 €**. Un montant en légère hausse.

La vente des actes pour **8.468 €**. Un chiffre qui a doublé, car nous avons bénéficié de l'achat des actes d'Alençon et du Croisic par la DRAC Poitou-Charente pour **6.000 €**, de ceux du Croisic par la ville de Saint-Nazaire pour **540 €** et d'une belle vente d'actes lors des journées de Sorèze avec **780 €** grâce à des tarifs attractifs.

La formation soutenue par l'ACAOAF avec les frais de repas, que nous avons encaissés, soit **672 €**.

Enfin les intérêts du livret bleu pour **176,07 €**, en légère hausse.

Toutes ces recettes atteignent un montant de **42.207,07 €**.

Dans le domaine des dépenses, **5 postes** regroupent ces frais.

Le colloque d'Alençon pour **456,21 €**, portant sur des achats d'actes et des frais d'envoi. A la suite de quoi, le dossier a été clos.

Le colloque du Croisic avec un montant de **22.262,67 €**. La somme porte sur l'édition des actes et les frais d'envoi.

Le colloque de Sorèze avec les dépenses liées à son organisation : frais de repas, transport, remboursement des congressistes et des intervenants, soit **10.414,55 €**.

La formation de Perpignan, financée par l'ACAOAF à hauteur de **1.428 €**.

La vie de l'association pour **3.356,58 €**, un poste en baisse. Il inclut la location du box pour stocker nos actes et l'assurance de ces mêmes ouvrages. L'assurance portant sur notre association est toujours majorée puisque nous dépassons le seuil des 100 adhérents. Il faut aussi ajouter les frais de secrétariat et de déplacement ainsi que l'achat d'actes de Montpellier pour augmenter nos réserves.

Le tout atteint un montant de **37.918,01 €**, soit une masse financière de **80.125,08 €** traitée en 2019.

Le solde disponible fait apparaître la somme de **30.740,60 €**, se répartissant entre le compte-chèques du Crédit mutuel avec **1.318,50 €** et le livret bleu avec **29.422,10 €**. Comme d'habitude, il doit être relativisé. C'est ce que nous allons voir avec le compte de résultat.

3-Le compte de résultat

Le compte de résultat prend en compte nos engagements en terme de produits (ce que nous recevons) et de charges (ce que nous devons).

Dans le domaine des produits, nous attendons la somme de **3.035 €**.

Du colloque du Croisic, la région des Pays de la Loire doit nous verser **2.000 €** de subvention.

Du colloque de Sorèze, nous attendons **35 €** d'inscription et **1.000 €** de subvention de la région Occitanie.

Dans la rubrique des charges, il a fallu inscrire une provision pour les dépenses programmées, soit **20.764,34 €** :

Pour le colloque de Sorèze, nous avons budgété **19.764,34 €** pour l'édition des actes, les frais photographiques et les envois.

Du colloque de Granville, nous avons la somme de **1.000 €** à dépenser.

En additionnant les produits et en soustrayant les charges du compte de résultat, le budget propre de l'association s'élève à la somme de **13.011,16 €**. De ce fait, nous conservons encore une fois une marge de manœuvre assez confortable pour la gestion financière de notre association et les projets que nous allons énoncer.

Ce chiffre peut vous paraître bas au regard des nombreuses recettes, mais il faut savoir que sur l'ensemble, 5.800 € avaient déjà été pris en compte pour 2019 et qu'à contrario nous avons dépensé à deux reprises la somme de 1.500 € au titre de notre participation aux colloques du Croisic et de Sorèze.

4-Le budget prévisionnel

Outil d'anticipation et de pilotage, nous passons au budget prévisionnel, qui constitue notre feuille de route comptable pour 2020.

Pour cette année, les temps forts sur le plan financier seront : la journée de formation, que nous vivrons demain, le colloque de Granville, intitulé. De ce fait, voici le budget prévisionnel retenu, qui a été réalisé avec le concours de Brigitte Galbrun.

Les recettes se répartissent ainsi :

Du colloque du Croisic, la Région des Pays de la Loire doit nous verser **2.000 €** de subvention.

Du colloque de Sorèze, nous attendons **35 €** d'inscription et **1.000 €** de subvention de la région Occitanie, soit **1.035 €**.

Pour le colloque de Granville et au titre des subventions : le ministère de la culture-DGP : **10.000 €** ; la DRAC Normandie : **4.000 €** ; le Département de la Manche : **3.000 €**, le Conseil régional de Normandie : **2.000 €**, le club mécène de la fondation du patrimoine : **3.000 €**, les autres mécénats : **7.000 €** et les congressistes : **5.000 €**. Je rappelle les **1.000 €** de la fondation Langlois, déjà perçus.

Au titre des dépenses valorisées, il faut ajouter que la ville de Granville nous prête la salle de conférence, met à notre disposition du personnel, fournit des goodies, et prend en charge la réception officielle. Enfin elle nous offre la gratuité du musée d'art moderne Richard Anacréon et Christian Dior. La fonderie Cornille-Havard et la société Mauviel nous assure de la gratuité des visites de leur site. L'abbaye du Mont-Saint-Michel nous offre l'entrée de l'exposition.

Enfin au titre de l'autofinancement : l'ACAOAF fournit **1.500 €**.

Soit un budget de **36.500 €**.

Autre source de financement, la subvention du MCC-DGP pour la journée d'étude professionnelle : **2.500 €**.

Les adhésions pour **3.000 €**.

Pour la vente des actes : **4.000 €**, avec l'achat de numéros par la DRAC de Poitiers, un partenariat qui entrera dans sa troisième année.

Les recettes liées aux formations : **1.300 €**.

Et les intérêts pour **300 €**.

Soit un total de **49.635 €**.

Les dépenses portent sur la publication, les photographies et l'envoi des actes de Sorèze : **19.764,34 €**.

Le colloque de Granville (organisation : 8.150 €, les frais des intervenants et des congressistes : 7.000 € ainsi que les éditions des actes : 21.350 €), soit **36.500 €**.

La journée d'étude professionnelle pour **2.500 €**.

La vie de l'association : location d'un box pour nos actes ; les assurances ; les frais de secrétariat, les frais de déplacement, le site web et les frais bancaires, soit **4.000 €**.

Des formations assurée et/ou soutenues par l'ACAOAF, ainsi que des actions et des moyens de communication : **3.600 €**.

Les dépenses totalisent un montant de **67.364,34 €**.

J'ajoute que devant respecter l'équilibre de notre budget prévisionnel, notre trésorerie dispose toujours d'un reliquat de **13.011.26 €**, à partir duquel nous pouvons affecter une provision de **5.000 €** pour répondre à des dépenses complémentaires en formation, édition...

5-Les cotisations

Le Bureau propose le maintien des cotisations : cotisations simples à 25 € et exceptionnelles à 28 €.

Le vote : le rapport financier est voté à l'unanimité.

Le 06 février 2020

BURON Thierry



Emmanuel MOUREAU



II Rapport moral

- Compte-rendu de l'activité du Bureau

Le bureau s'est réuni le 13 juin 2019 à Paris au MCC, ont été abordées lors de la réunion les journées du Croisic et l'avancée de la publication de ce colloque, ainsi que l'organisation des journées de Sorèze.

- L'édition des actes du Croisic

Le suivi de l'édition des actes du Croisic a été assuré par Laurent Delpire (CAOA de Loire-Atlantique), qu'il en soit remercié. Laurent Delpire nous informe que les premiers retours sont très positifs notamment de la part de la Région qui a salué la qualité du document.

- Journées d'études de Sorèze

Franc succès de ces journées tarnaises :

Virginie Massol-Krémer (CAOA du Tarn) nous informe des retours positifs à la fois sur les communications et sur l'organisation. La préparation de la publication est dans les temps, tous les articles sont arrivés, relectures en cours. Un rendez-vous chez Actes Sud est prévu courant mars.

Deux personnes empêchées lors du colloque fourniront néanmoins leur communication. Coté illustration la récupération suit son cours également.

Emmanuel Moureau signale la continuité du partenariat avec Actes Sud, l'ajout d'un marque page, ainsi qu'un formulaire de bon de commande avec les titres déjà parus à la vente.

Il signale également la grande qualité de l'organisation et la forte participation des institutions. Ces journées démontrent l'activité de l'association et l'intérêt porté sur notre colloque avec de plus en plus d'intervenants d'horizons extérieurs, nos publications deviennent incontournables dans la recherche et la connaissance du patrimoine mobilier.

Pour information Emmanuel Moureau dispose d'un stock d'actes qui peuvent servir à la promotion de notre association auprès des institutions ou des élus.

- Journée de formation 2019

L'association a mis en place une formation en partenariat avec le département des Pyrénées Orientales via le CCRP (centre de conservation et de restauration de Perpignan).

Il semble opportun de continuer l'organisation de ces formations très adaptées à nos missions.

Isabelle Jubal-Despéramont, (CAOA des Pyrénées Orientales et directrice du CCRP) nous fait un retour sur cette formation organisée sur 3 jours ayant pour thème l'entretien du mobilier religieux (manipulation, conservation, entretien). L'ACAOAF a financé la location de la salle dans les locaux de l'évêché de Perpignan, la formation s'est décomposée en une visite du CCRP et présentation théorique des mesures de conservation à mettre en œuvre autour de ce mobilier, une journée pratique sur l'orfèvrerie, une journée pratique sur les textiles. Le CCRP assure de son côté des formations similaires à destination des bénévoles intervenant dans les sacristies du territoire.

Proposition de formation future dans ce même cadre : formation sur les cloches assurée par Cédric Blanch (CDAOA des PO).

L'ACAOAF a financé une formation pour Juliette Barbarin (CAOA de Saône-et-Loire) qui ne trouvait pas de moyen de financement auprès de sa DRAC.

Il s'agit de la formation RE-ORG mise en œuvre par l'ICCROM sur la réorganisation des réserves de musées : en 15 jours les stagiaires et leurs formateurs ont réorganisé les réserves du château d'Eu. La méthode est disponible sur internet sur le site de l'ICCROM. Juliette Barbarin propose de faire un retour aux membres de l'ACAOAF sur cette formation.

Emmanuel Moureau indique que l'ACAOAF va voir comment diffuser ce retour d'expérience. Eventuellement lors des journées à Grandville, Il est rappelé que l'ACAOAF peut accompagner les CAOAs et CDAOAs lorsque les DRAC refusent la prise en charge des frais de formations, ce qui arrive de plus en plus fréquemment.

Autres informations

- Base du ministère : POP

La demande a été faite par Ariane Dor, CMH d'Occitanie pour que les CAOAs/CDAOAs puissent intervenir directement sur pop afin de modifier les notices (nouvelles saisies et compléments).

Bruno Francois (CAOA de Bourgogne) indique qu'une réunion a eu lieu avec la MAP, qui propose l'envoi de fichiers avec les photos, mais ne souhaite pas une saisie directe.

- Question de l'indemnité annuelle : en Occitanie baisse générale de l'indemnité, alors que Bercy a accordé une augmentation d'environ 300 par an sur trois ans. Emmanuel Moureau demande à ce que chacun, après réception des bulletins de paye, fasse remonter les informations indiquées concernant les montants et les prélèvements éventuels, afin que Marie-Pierre Pichon puisse comprendre ce qui se passe. Certains CAOAs ont effectivement bénéficié de l'augmentation annoncée.

- Echanges avec la DGP, bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental : Un courrier a été envoyé par Emmanuel Moureau au sujet du transfert des nominations des CAOAs aux DRAC. Il lui a été indiqué que cette décision était arrivée sans avis, directement du secrétariat général du Premier du Ministre, et avait été actée sans concertation avec les services concernés.

Emmanuel Moureau précise ses inquiétudes quant à ce nouveau mode de nomination : possibles pressions des préfectures et /ou DRAC pour placer des candidats ou en évincer d'autres...

Philippe Barbat a proposé un RV téléphonique, mardi dernier : Jean-Michel Loyer-Hascoët était présent mais n'est pas intervenu. Le discours était lénifiant, politique et désormais classique : nous sommes formidables et indispensables, il n'y a aucune manœuvre en cours pour mettre fin à nos missions ou réduire nos latitudes...

Sur le sujet de la signature de nos nominations par le Préfet de Région, il a été répondu que cela faisait partie d'un train de réformes de déconcentration visant à fluidifier les charges du Ministère. Nous savons déjà que le poste de Marie-Pierre Pichon sera supprimé à son départ en retraite l'an prochain.

Emmanuel Moureau a expliqué tous les problèmes que nous rencontrons (remboursements de frais, baisse de l'indemnité, refus de formation et d'équipement...ce rendez-vous téléphonique n'a servi à rien.

Néanmoins que chacune et chacun fasse remonter les problèmes rencontrés dans l'exercice de ses missions, les difficultés liées aux remboursements ou autre, Emmanuel Moureau rappellera les termes de la circulaire qui indique que les DRAC doivent rembourser les frais, financer les formations, fournir les équipements...

Louis-Philippe Cadias indique que la DRAC était déjà aux manettes sur les nominations, car la centrale ne nommait pas sans avis de la DRAC.

Le Conseil départemental du 06 a doté les CAOAs de matériel et a crédité des dispositifs d'aides MH conséquent.

La CDAOA de la Guadeloupe fait état de problèmes rencontrés avec des collègues CAOAs rattachés à la DRAC.

Nicolas Bru, désormais CMH en DRAC Occitanie nous signale l'arrivée de Michel Roussel qui vient de Bretagne (où vient d'être mise en place une expérimentation pour des transferts DRAC vers la Région...) le nouveau DRAC a évoqué lors de la cérémonie des vœux la réforme 3D décentralisation, différenciation, déconcentration, il a indiqué qu'il souhaitait conventionner avec les collectivités, il n'a pas évoqué de transfert des DRAC vers la Région. (Ceci-dit le transfert des missions d'Inventaires aux Régions avaient été précédés de conventionnements....)

Nicolas Bru nous fait part des difficultés de fonctionnement dans les DRAC elles-mêmes (manque de personnel, difficultés de remboursement, équipement...)

La CAOAs de la Guadeloupe demande si les DRAC disposent de budgets pour l'exercice des missions des CAOAs. Emmanuel Moureau précise qu'il y avait cela par le passé en Midi-Pyrénées mais que ces enveloppes ont été supprimées il y a plusieurs années.

III Perspectives 2020-2021.

- Journées d'études de 2020 à Granville (50) : Regards sur le métal : savoirs et savoir-faire

Brigitte Galbrun présente ces futures journées prévues du 24 au 26 septembre 2020, tout est calé pour les locations de salle, mécénat déjà acté, la Région a refusé d'emblée, mais il y aurait une subvention possible sur la publication.

Visite prévue au Mont Saint-Michel, « Merveille d'or et d'argent », expo qui sera installée dans l'abbaye.

Déjà 6 communications ont été proposées dont deux par des restaurateurs.

- Questions diverses et débats

Pas de nouvelles du site internet, le prestataire n'a pas donné de réponse aux derniers échanges, il sera relancé.

Cédric Blanch indique qu'en cette année d'élection il faudrait que l'ACAOAF propose un flyer qui permettrait une diffusion d'information sur nos missions. La diffusion pourrait se faire via les associations des maires ainsi que par la conférence des évêques de France.

Pierre Sapet (CAOA de la Drôme) propose de soumettre une mise en forme de flyer trois volets et de demander un devis.

Cédric Blanch indique que les PO avait édité une plaquette (via la préfecture) il propose aussi une publication sur la Gazette des Communes. Que ceux qui ont des doc déjà fait les fassent passer à Pierre Sapet pour compilation.

Pauline Chaboussou (CDAOA de l'Ariège) propose de mettre à disposition de l'ACAOAF la charte qui a été mise au point par l'Ariège pour la réalisation de cartels devant accompagner les objets après restauration.

Emmanuel Moureau lance un appel pour les années 2022 et 2023. La Sarthe est positionnée sur le thème de la sculpture, puis la Mayenne sur celui des jeux.

IV Election du conseil d'administration

Deux places au CA : démission de Nicolas Bru et de Louis Philippe Cadias.

Pauline Chaboussou et Guillaume Bernard se présentent et leur candidature est acceptée à l'unanimité.

Conseil d'administration élu à l'unanimité :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON (CDAOA de la Sarthe)

Agnès BARRUOL (CAOA Bouches-du-Rhône)

Guillaume BERNARD (CAOA Lot)

Elodie BITEAU (CDAOA Eure)

Catherine BRIOTET (CAOA Hautes-Alpes)

Thierry BURON (CDAOA Maine-et-Loire)

Pauline CHABOUSSOU (CDAOA Ariège)

Isabelle DARNAS (CAOA Lozère)

Armelle DALIBERT (CDAOA Calvados)

Laurent DELPIRE (CAOA de Loire-Atlantique)

Bruno FRANCOIS (CDAOA Côte-d'Or)

Cécile GARGUELLE (CDAOA Yvelines)

Aude MAISONNEUVE (CAOA Calvados)

Emmanuel MOUREAU (CAOA Tarn-et-Garonne)

Jean-François RYON (membre associé)

Adeline RIVIERE (CDAOA Côte-d'Or)

Catherine SAINT-MARTIN (CAOA Ariège)

Pierre SAPET (CAOA Drôme)

V Election du Bureau et du Président

Reconduction du Bureau élu à l'unanimité :

Président

Emmanuel MOUREAU

Conservateur des antiquités et objets d'art de Tarn-et-Garonne

Vice-Présidente

Aude MAISONNEUVE

Conservateur des antiquités et objets d'art du Calvados

Secrétaire générale

Catherine SAINT-MARTIN

Conservateur des antiquités et objets d'art d'Ariège

Trésorier

Thierry BURON

Conservateur délégué des antiquités et objets d'art du Maine-et-Loire

Autres membres du bureau

Isabelle DARNAS

Conservateur des antiquités et objets d'art de Lozère

En charge des Actes des Journées d'études

Cécile GARGUELLE

Conservateur déléguée des antiquités et objets d'art des Yvelines

Bruno FRANCOIS

En charge des cotisations

Conservateur délégué des antiquités et objets d'art de la Côte d'Or

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures. En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACAOAF, qui s'est tenue le 6 février 2020 Paris, signé par le Président et la Secrétaire.

Le 6 /02 /2020

Emmanuel Moureau, Président

Catherine Saint-Martin, Secrétaire générale

